



LYCEE P. DES METIERS Virginia HENDERSON

100, Avenue Charles Vaillant 95400 ARNOUVILLE

Tél. : 01. 39. 85. 21. 78 Fax : 01. 34. 53. 95. 12

<http://www.lyc-henderson-arnouville.ac-versailles.fr/>



DOSSIER de REINSCRIPTION – Rentrée 2019

Dates de retour du dossier complet AU LYCEE :

- ↪ Mercredi 5 et Jeudi 6 juin de 08h30 à 17h30: Futures 1ères, Toutes filières confondues (les documents de réinscription seront donnés le 04 juin 2019)
- ↪ Lundi 24 et Mardi 25 juin de 08h30 à 17h30 : Futures Terminales, Toutes filières confondues. (les documents de réinscription seront donnés le 03 juin 2019)

(La réinscription de l'élève mineur doit se faire en présence d'un représentant légal)

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR LE LYCEE. TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Afin de procéder à la réinscription de votre enfant, veuillez trouver ci-dessous, la liste des **documents** administratifs à fournir :

- ▶ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de votre enfant (carte d'identité ou de séjour) ;
- ▶ Quatre (4) photos d'identité récentes, **avec le nom et le niveau inscrits au dos**.
- ▶ L'attestation de recensement ;
- ▶ Copie de l'attestation de PSC1 (Premiers Secours) si elle a été passée au Collège ;
- ▶ **Un chèque ou une espèce de 5 €** de cotisation annuelle facultative pour la *Maison des Lycéens*. **NE PAS REDIGER D'ORDRE**, s'il vous plaît. Cette cotisation peut aider au financement des sorties, voyages, récompenses diverses, mise en place de projets divers ...
- ▶ Si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités de l'Association Sportive, un **chèque de 10 €** de cotisation annuelle facultative à l'ordre de « *Association Sportive du Lycée Henderson* ».

Le document suivant sera à transmettre à la rentrée scolaire :

- ▶ L'attestation d'assurance scolaire et/ou extrascolaire pour l'année 2018/2019.

Lors de l'inscription, il vous sera remis un courrier vous informant des dates de la rentrée scolaire.

Pas de réinscription sans restitution des manuels scolaires !

PAS DE REINSCRIPTION A LA DEMI -PENSION SANS AVOIR SOLDE VOTRE COMPTE !

Le Proviseur, M. X. DOMENECH

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET L'INSCRIPTION NON VALIDEE

Notez Bien : TOUT ELEVE MAJEUR PEUT PROCEDER SEUL A SA REINSCRIPTION.